

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

### Normes techniques pour les récipients à pression simples<sup>1</sup>

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux récipients à pression simples, au sens de l'art. 5 de l'ordonnance du 20 novembre 2002 sur la sécurité des récipients à pression simples (RS 819.122). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le SECO ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

9 janvier 2007

SECO – Direction du travail  
Installations et appareils technique:

Marcel Berthoud

<sup>1</sup> Voir également FF 1997 III 1270, 1997 IV 133, 1997 IV 502, 1998 944, 2004 2095

## Normes techniques pour les récipients à pression simples

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 286-1/A1	Récipients à pression simples, non soumis à la flamme, destinés à contenir de l'air ou de l'azote – Partie 1: Récipients pour usage général – Amendement A1	2006/C 287/06
EN 286-1/A2	Récipients à pression simples, non soumis à la flamme, destinés à contenir de l'air ou de l'azote – Partie 1: Récipients pour usage général – Amendement A2	2006/C 287/06
EN 286-1/AC	Récipients à pression simples, non soumis à la flamme, destinés à contenir de l'air ou de l'azote – Partie 1: Récipients pour usage général – AC	2006/C 287/06
EN 287-1	Epreuve de qualification des soudeurs – Soudage par fusion – Partie 1: Aciers	2006/C 287/06
EN 287-1/AC	Epreuve de qualification des soudeurs – Soudage par fusion – Partie 1: Aciers – AC	2006/C 287/06
EN 287-1/A2	Epreuve de qualification des soudeurs – Soudage par fusion – Partie 1: Aciers – Amendement A2	2006/C 287/06
EN 970	Contrôle non destructif des assemblages soudés par fusion – Contrôle visuel	2006/C 287/06
EN 10207	Aciers pour appareils à pression simples – Conditions techniques de livraison des tôles, bandes et barres	2006/C 287/06
EN ISO 15614-1	Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage pour les matériaux métalliques – Epreuve de qualification d'un mode opératoire de soudage – Partie 1: Soudage à l'arc et aux gaz des aciers et soudage à l'arc des nickels et alliages de nickel (ISO 15614-1:2004)	2006/C 287/06
EN ISO 15614-2	Descriptif et qualification d'un mode opératoire de soudage pour les matériaux métalliques – Epreuve de qualification d'un mode opératoire de soudage – Partie 2: Soudage à l'arc de l'aluminium et de ses alliages (ISO 15614-2:2005)	2006/C 287/06

## **Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour les récipients à pression simples**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.01.2007
Date	
Data	
Seite	235-236
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 252

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.